

Commune de COTEAUX-SUR-LOIRE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Annexe - Droit de Prémption Urbain

1:20 000

V u pour être annexé à la délibération du 26/01/2026
a prouvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

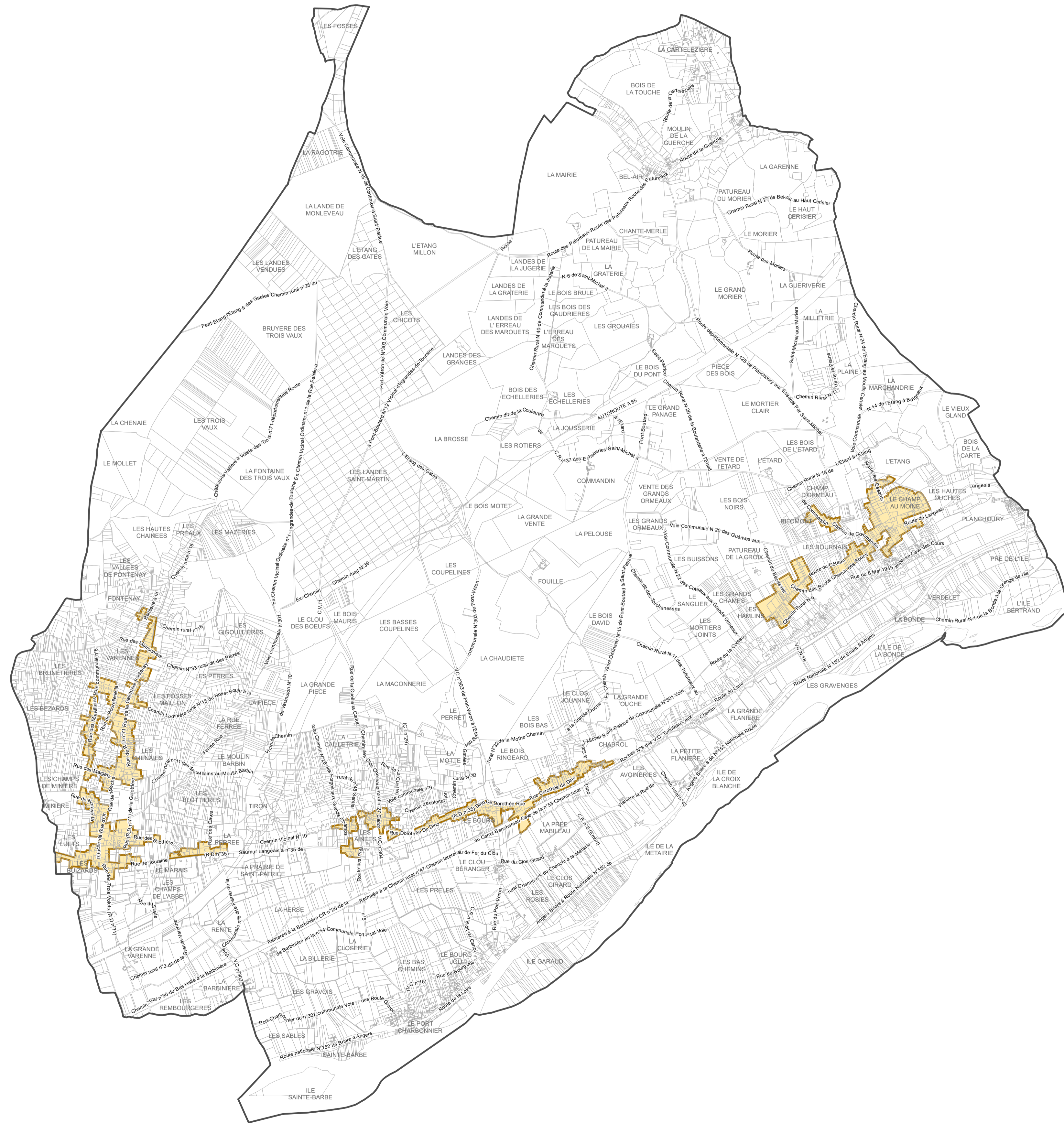
Fait à Coteaux-Sur-Loire
Le Maire,

ARRETE LE : 10/07/2025
APPROUVE LE : 26/01/2026



Légende

 Droit de Prémption Urbain (DPU)



0 0,6 1,2 1,8 2,4 3 Kilomètres